

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011

PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCIEL

2011_B363

OBJET : Développement économique et Emploi - ZAC -ZAC communautaire d'extension du Plateau de Bertoire à Lambesc - Cession des terrains de la C.P.A. à la SPLA Pays d'Aix Territoires

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCIEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(e)s :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Roger PELLENCE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Roger PELLENC

**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC- ZAC communautaire
d'extension du plateau de Bertoire à Lambesc - Cession des
terrains de la CPA à la SPLA Pays d'Aix Territoires
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la réalisation de la ZAC d'extension du plateau de Bertoire à Lambesc, il est prévu que la CPA cède à son aménageur les terrains qu'elle possède dans l'emprise du projet.

Exposé des motifs :

La ZAC du plateau de Bertoire à Lambesc constitue une extension de 17 hectares de la zone d'activités existante vers le sud-ouest sur le site dit du Vallon rouge. La création de la ZAC a été votée par le Conseil communautaire du 20 octobre 2006. Le programme des équipements publics et le dossier de réalisation ont été approuvés par le Conseil Communautaire du 26 juin 2008.

L'aménagement de la ZAC a été confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires par décision du Bureau le 21 janvier 2011. Pour mener à bien la réalisation de l'opération, l'aménageur doit s'assurer la maîtrise foncière du site. Le Bureau

du 1^{er} avril 2011 avait décidé la cession gratuite des terrains, mais il s'avère qu'un numéro de parcelle était erroné et que la surface était inexacte. Par conséquent, il convient aujourd'hui de rapporter cette délibération et de délibérer à nouveau sur les parcelles et la surface à céder, ainsi que le prévoit l'article 12 du traité de concession.

Précisément, ces terrains constituent une surface de 162 162 m² figurant au cadastre sous les numéros CO 1003, 1006, 984, 244, 365, 596, 597, 799, 876, 921 et 970, parcelles constituant la quasi intégralité du périmètre et surface classée au POS en NAEa. Les trois autres parcelles appartiennent à des propriétaires privés et sont en cours d'acquisition.

Ainsi que le prévoit l'article 28.3 du traité de concession, ces terrains constituent une participation du concédant au coût de l'opération sous forme d'un apport en nature. Par conséquent, il s'agit d'une cession gratuite.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L.300-5 ;

VU le Code forestier et notamment son article L311-1,

VU l'article 23 de la loi n°2001-1108 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

VU le décret n°86-445 du 14 mars 1986 modifié relatif à la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des domaines,

VU l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics,

VU les délibérations du Conseil communautaire n° 2006-A296 du 20 octobre 2006 et n° 2008-A077 du 26 juin 2008 approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics ;

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de procéder aux acquisitions et cessions foncières, ainsi qu'à toutes les opérations nécessaires à la réalisation de zones d'activités intercommunales dès lors que les crédits sont prévus au budget »,

VU la délibération n° 2011-B010 du Bureau Communautaire du 21 janvier 2011 décidant de confier l'aménagement de la ZAC à la SPLA Pays d'Aix Territoires,

VU la délibération n°2011_B084 du Bureau Communautaire du 1^{er} avril 2011 relative à la cession de terrains à la SPLA Pays d'Aix Territoires,
VU l'avis n° 2011-050V0678 rendu par France Domaines en date du 08 mars 2011,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RAPPORTER** la délibération n°2011-B084 du 1^{er} avril 2011 concernant la cession des terrains à la SPLA ;
- **DECIDER** la cession gratuite des parcelles CO n° 1003, 1006, 984, 244, 365, 596, 597, 799, 876, 921 et 970 à Lambesc pour une surface totale de 162 162 m² à la SPLA Pays d'Aix Territoires, aménageur de l'opération, dans les conditions décrites ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer les actes authentiques ainsi que tous les documents se rapportant à cette cession ;

OBJET : Développement économique et Emploi - ZAC -ZAC communautaire d'extension du Plateau de Bertoire à Lambesc - Cession des terrains de la C.P.A. à la SPLA Pays d'Aix Territoires

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

